

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

📠 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwénaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS :

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Cédric BOUGON (excusé), Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Objet de la Délibération
n°20221215-158

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- FINANCES :

- SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention pour un voyage scolaire de la part de Corentin et Maxence DELACOUR, élèves au Lycée Saint Joseph de Lamballe : Le coût des voyages à l'Etranger (en Pologne du 6 au 11 mars 2023 et en Italie du 6 au 13 mai 2023) est de 1000 à 1200 pour la famille. M. le Maire rappelle la règle applicable : la subvention est de 20% du coût du voyage avec un plafond fixé à 50 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention de **100 € à la famille de Corentin et Maxence DELACOUR.**

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN


